Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260320-2026_05_A-DE

MAIRIE DE Pléboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 20 mars 2026

DÉLIBÉRATION n°2026 – 05 : ÉLECTION DU MAIRE

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 00

L'an deux mille vingt-six, le vingtième jours du mois de mars 2026, à vingt heure trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de PLÉBOULLE se sont réunis dans la salle habituelle des séances, sur convocation qui leur a été adressée par Mme Myriam CHERDEL, maire sortante, conformément aux articles *L.2121-7 et L.2121-10 du CGCT*

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 14. Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL le Maire, Patrick RENAULT, Delphine FRANCE, Yannick BROSSAS, Cyril HUCHET, Virginie FRANCOIS Luc REBOURS Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Stéphanie DURAND, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, Annabelle NEVOT

01 Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :
Patricia LEBARBIER donne pouvoir à Myriam RENAULT

0 Conseiller municipal était absent

Secrétaire de séance : Annabelle NEVOT

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le lundi 16 mars 2026

M. Patrick RENAULT invite l'assemblée à procéder à l'élection du maire.

Vu les articles *L.2122-4 et L.2122-7 et suivants* du code général des collectivités territoriales, l'élection du maire a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, et à la majorité relative au troisième tour.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ; Considérant que, si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

– Nombre de bulletins : 15

– Bulletins blancs ou nuls : 0

– Suffrages exprimés : 15

– Majorité absolue : 8 –

Mme Myriam CHERDEL obtient voix. 15

Mme Myriam CHERDEL, ayant obtenu la majorité requise, est proclamée maire de la commune de PLÉBOULLE.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260320-2026_05_A-DE

De tout quoi il est dressé le présent procès-verbal, signé par le maire et les conseillers municipaux présents qui le désirent.

Le secrétaire de séance Annabelle NEVOT

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 20 mars 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL